

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 9762, BOULEVARD RIDEAU
(QUARTIER DE MONTBEILLARD)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 27 septembre 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour **9434-5600 Québec inc relativement à la propriété située au 9762 du boulevard Rideau** (lot 4 644 554 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'installation projetée d'enseignes sur poteau dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- deux (2) enseignes sur poteau seraient installées au lieu du maximum d'une (1) autorisé;
- une (1) des enseignes sur poteau serait située en cour latérale (côté sud-est), contrairement à la réglementation qui n'autorise les enseignes sur poteau qu'en cour avant.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'installation des enseignes sur poteau, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23^e jour d'août 2021



Angèle Tousignant, greffière